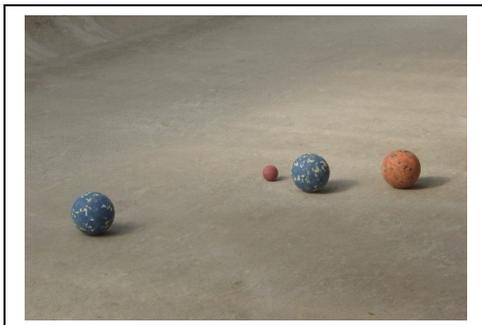


« La Boule Bernerienne »



Présentation sommaire

Identification :

La Boule Bernerienne est un jeu de boules, avec des règles très précises, fixées par la tradition, dont le but consiste à rapprocher ses boules le plus près possible du petit.

Personne(s) rencontrée(s) :

Serge Jalouneix

Localisation (région, département, municipalité) :

La Boule Bernerienne est pratiquée dans la commune de La Bernerie-en-Retz, située à 40 kilomètres de Nantes, sur la côte Atlantique (en Loire-Atlantique).

Indexation :

Loire-Atlantique / Boule Bernerienne / Jeu traditionnel

(A) Identification et localisation :

Nom et rôle et/ou fonction de la personne rencontrée :

Serge Jalouneix : Président des Amis de la Boule Bernerienne

Municipalité, vallée, pays, communauté de communes, lieu-dit... :

La Bernerie-en-Retz, Loire-Atlantique.

Adresse : 5 avenue des Mimosas

Ville : La Bernerie en Retz

Code postal : 44760

Téléphone : 06 75 61 63 06

Adresse de courriel : jalouneix.serge@neuf.fr

Site Web :

(B) Description**Description :**

Les terrains de boules sont légèrement incurvés et cimentés. Ils sont réalisés avec du sable de carrière tamisé et posé sur un fond d'argile damé. Le terrain mesure 3 mètres de largeur sur 21,5 mètres de longueur. On utilise des boules en résine qui pèsent environ 1,2 kg.

Le jeu se pratique en individuel avec trois boules par personne, en doublette (deux contre deux) avec trois boules par personne, ou triplète (trois contre trois) avec deux boules par personne.

Le but du jeu consiste à rapprocher ses boules le plus près possible du petit en utilisant, au besoin, les bandes incurvées cimentées du jeu. Le petit est lancé dans une zone comprise entre la ligne médiane et une ligne proche du fond de jeu. Il est interdit de lancer une boule y compris pour tirer. La boule doit être roulée à partir du pied d'appui alors que l'autre pied doit toucher le talon. Une partie se joue en 9 points gagnants, sauf la finale de concours qui se joue en 11 points gagnants.

LES AMIS DE LA BOULE BERNERIEENNE **REGLEMENT INTERNE**

ARTICLE 1 : Mettre un pied au talon. Les boules doivent être roulées à partir de la pointe du pied.

ARTICLE 2 : Le « petit » doit être lancé de façon à se trouver entre la ligne rouge et la ligne blanche (milieu de terrain). Si au bout de 3 tentatives ces conditions ne sont pas remplies, la remise en jeu passe à l'adversaire qui jouera également la 1^{ère} boule.

ARTICLE 3 : Une boule touchant le talon sans avoir touché le petit ou une autre boule sera retirée du jeu.

ARTICLE 4 : Un joueur lançant une boule se verra infliger un avertissement. En cas de récidive toute boule à nouveau jetée au cours de la partie sera retirée du jeu.

ARTICLE 5 : Une partie se jouera en 9 points ou 11 points pour une finale, soit en triplète (2 boules) soit en doublette (3 boules) soit individuellement (4 boules) par joueur.

ARTICLE 6 : Une équipe est composée d'un premier (pointeur), d'un deuxième (tireur) et d'un capitaine (défenseur). Les permutations et conseils sont permis entre les membres d'une même équipe.

ARTICLE 7 : Lorsque des boules ou le petit seront à proximité du talon, des marques seront faites au sol pour les replacer si nécessaire.

ARTICLE 8 : En cas de litige, seuls les capitaines devront se trouver sur le terrain et prendront les dispositions qui s'imposeront (rôle dévolu à l'arbitre lors des concours).

ARTICLE 9 : Si un joueur sort une boule ou le petit du terrain => on rejoue la mène, mais le ou les points acquis par l'équipe adverse lui seront attribués et c'est cette dernière qui prend la mène à suivre. La boule ou le petit sont considérés comme sorti du terrain s'ils touchent : les bacs de rangement des boules, les grillages, le toit, les murs, le goudron même s'ils reviennent dans le jeu. En cas de sortie du petit provoquée par la dernière boule d'une équipe ou même si cette dernière

sort du jeu=> le ou les points acquis sur le terrain, plus le nombre de boules restant dans le râtelier de l'équipe adverse seront attribués à cette dernière.

ARTICLE 10 : Si un joueur envoie la boule ou le petit sur les talons ou les bordures en bois, mais que cette boule ou le petit restent dans le terrain => on continue la mène (les talons et les bordures font partie intégrante du jeu).

ARTICLE 11 : Un joueur qui lance le petit devra obligatoirement lancer la première boule.

ARTICLE 12 : Si au cours d'une partie un joueur se retire, il ne peut le faire que s'il se fait remplacer par un adhérent qui n'est pas déjà inscrit au tableau.

ARTICLE 13 : Les joueurs devront s'inscrire au tableau individuellement et sous leur nom.

ARTICLE 14 : Un joueur inscrit se désistant ne doit pas effacer son nom il le raye simplement. Il sera remplacé par le 1^{er} joueur inscrit sur la partie suivante et ainsi de suite.

ARTICLE 15 : L'inscription au tableau est donnée en priorité aux nouveaux arrivants puis aux gagnants de la partie précédente après qu'ils soient passé au bar pour quelques minutes de convivialité.

ARTICLE 16 : Lorsque la 6^{ème} partie sera complète, un membre du bureau sera seul habilité à effacer le tableau d'inscription.

ARTICLE 17 : Un invité pourra jouer une seule partie, à condition qu'un sociétaire inscrit se désiste en sa faveur.

ARTICLE 18 : Les deux premiers joueurs inscrits dans chaque partie procèdent au tirage au sort des équipes avec 6 petites boules (3 vertes et 3 rouges). Le 1^{er} joueur inscrit tire la couleur et le 2^{ème} joueur inscrit marque au tableau par une croix en commençant par son nom. Un capitaine sera nommé pour pousser les boules au talon à la fin de chaque mène.

ARTICLE 19 : Il est interdit de placer une boule entre le talon de départ et le premier trait blanc puis de la taper avec la boule suivante afin d'éviter de toucher directement le talon opposé.

ARTICLE 20 : Chaque joueur devra ramasser ses boules à la fin de chaque mène.

ARTICLE 21 : Lors des concours, les joueurs sont à la disposition des organisateurs. Les rencontres se font obligatoirement dans l'ordre du tirage au sort, sauf dérogation accordée par le bureau. Toute équipe absente ou incomplète dans un délai de 10 minutes après l'appel de son nom sera déclarée battue par pénalité avec un score de zéro point. Néanmoins l'équipe peut continuer à participer au concours. Dans le cas où cette absence entrainerait l'élimination prématurée de l'équipe le joueur fautif devra rembourser à son partenaire le montant de son engagement si ce dernier le demande.

ARTICLE 22 : Lors des concours, les joueurs ne peuvent refuser un arbitre mandaté par un membre du bureau sans motif valable. En cas de litige, les organisateurs du concours décideront de la suite à donner. En dernier lieu le président tranchera. Jusqu'aux 1/8^{ème} de finale c'est l'un des gagnants de la partie précédente qui doit arbitrer. En cas d'impossibilité immédiate c'est un membre du CA qui assurera l'intérim. A partir des ¼ de finale les membres du CA seront seuls arbitres.

Eléments matériels constitutifs de la pratique :

-Boules en résine qui pèsent environ 1,2 kg

Matériaux (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

-Ciment
-Sable de carrière

Outils (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

-Gabarit
-Rouleau
-Balai double

Machines (origine, fournisseurs, exploitation, difficultés d'approvisionnement) :

Produits réalisés :

Lieu d'exercice :

Cette variante de la Boule Nantaise est unique. Ce type de jeu n'existe que dans la commune de La Bernerie-en-Retz. Il y a 2 terrains couverts qui ont été construits sur un terrain mis à disposition par la Mairie. La Mairie a pris en charge le gros œuvre du bâtiment, le reste a été fait par les sociétaires. Par ailleurs, l'amicale possède une licence pour le bar. Les jeux sont ouverts tous les après-midi de la semaine de 15h à 19h et fermés le jeudi d'Octobre à Avril avec un horaire d'hiver situant la fermeture à 18h.

Apprentissage et Transmission :

L'apprentissage est ouvert à tout joueur possédant une carte d'adhérent et âgé d'au moins 16 ans. La particularité de l'apprentissage, c'est qu'il profite aux touristes estivaux, qui viennent dans la région. Ils sont nombreux l'été à venir s'initier à la Boule Bernerienne.

La transmission est effectuée par les joueurs les plus confirmés sur les nouveaux joueurs. L'amicale comporte environ 180 adhérents en pleine saison.

(C) Historique

Historique général :

A l'origine La Bernerie en Retz, lieu de repos et de retraite pour bien des Nantais, comptait 4 jeux de Boule Nantaise situés dans des cafés. Ces lieux de convivialité disparaissant l'un après l'autre et l'entretien des jeux laissant à désirer, un certain nombre de joueurs ont voulu créer une société de boule dans l'un de ces cafés. Le propriétaire ayant refusé ces joueurs se sont tournés vers la Mairie qui leur a proposé un terrain dans le square Thibault le siège social restant au café Patureau.

Les créateurs de cette association ont voulu s'appeler « Les amis de la Boule Bernérienne » et non pas amicale afin de s'écarter le plus possible des structures existantes à Nantes. Par ailleurs, le jeu ne se voulait pas « roulant » comme la Nantaise mais plutôt « sableux ».

Ces différents éléments font de ce jeu de boule une particularité tout à fait inédite et très attrayante dans la région car ses origines nantaises et bretonnes éveillent la curiosité et la sympathie chez tous les spectateurs.

Les statuts ont été déposés en janvier 1985. La même année, les deux jeux ont été construits, puis au fil des ans ils ont été successivement couverts. La première année l'association comptait 85 adhérents, trois ans plus tard elle en comptait 140.

Historique particulier de l'entreprise, de la personne ou de l'organisme, de la forme d'expression ou de l'espace culturel faisant l'objet de la fiche :

(D) Intérêt patrimonial et mise en valeur

Modes de valorisation

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Plaquette | <input type="checkbox"/> Site internet |
| <input type="checkbox"/> Guide | <input type="checkbox"/> Boutique |
| <input type="checkbox"/> Portes-ouvertes | <input type="checkbox"/> Show-room/galerie |
| <input type="checkbox"/> Exposition | <input type="checkbox"/> Foire/salon |
| <input type="checkbox"/> Festival | <input type="checkbox"/> Label Entreprise Patrimoine Vivant |
| <input type="checkbox"/> Routes des MA | <input type="checkbox"/> Pôle des MA |
| <input type="checkbox"/> Résidences d'artistes | <input type="checkbox"/> Réseau de professionnels |
| <input type="checkbox"/> Autre : hôtel d'activité – Potager du Dauphin, Meudon | |

Actions de valorisation :

- Organisation d'une douzaine de concours chaque année, ouverts à tous les adhérents et à certaines associations bernériennes.
- Des journées « portes ouvertes » ont lieu en juillet et le 17 août.
- Les repas, les soirées dansantes et les sorties entre adhérents sont très fréquents.
- Tourisme : l'amicale jouit de l'arrivée et du grand intérêt porté à la pratique par les touristes estivaux. L'espace réservé aux spectateurs est rempli l'été.

Modes de reconnaissance publique (niveaux local, national, international) :

Cette variante du jeu de Boule Nantaise est pratiquée uniquement sur la commune de La Bernerie-en-Retz.

Documentation / éléments bibliographiques/inventaires déjà réalisés :

(E) Mesures de sauvegarde

Maintenir un grand nombre d'adhérents ainsi que l'intérêt des touristes.

(F) Données techniques

Dates et lieu(x) de l'enquête : de février à mai 2012, La Bernerie en Retz

Date de la fiche d'inventaire : 12 juillet 2012

Nom de l'enquêteur ou des enquêteurs : Confédération FALSAB

Nom du rédacteur de la fiche : Serge Jalouneix